



PÔLE ENVIRONNEMENT

**adour
madiran**

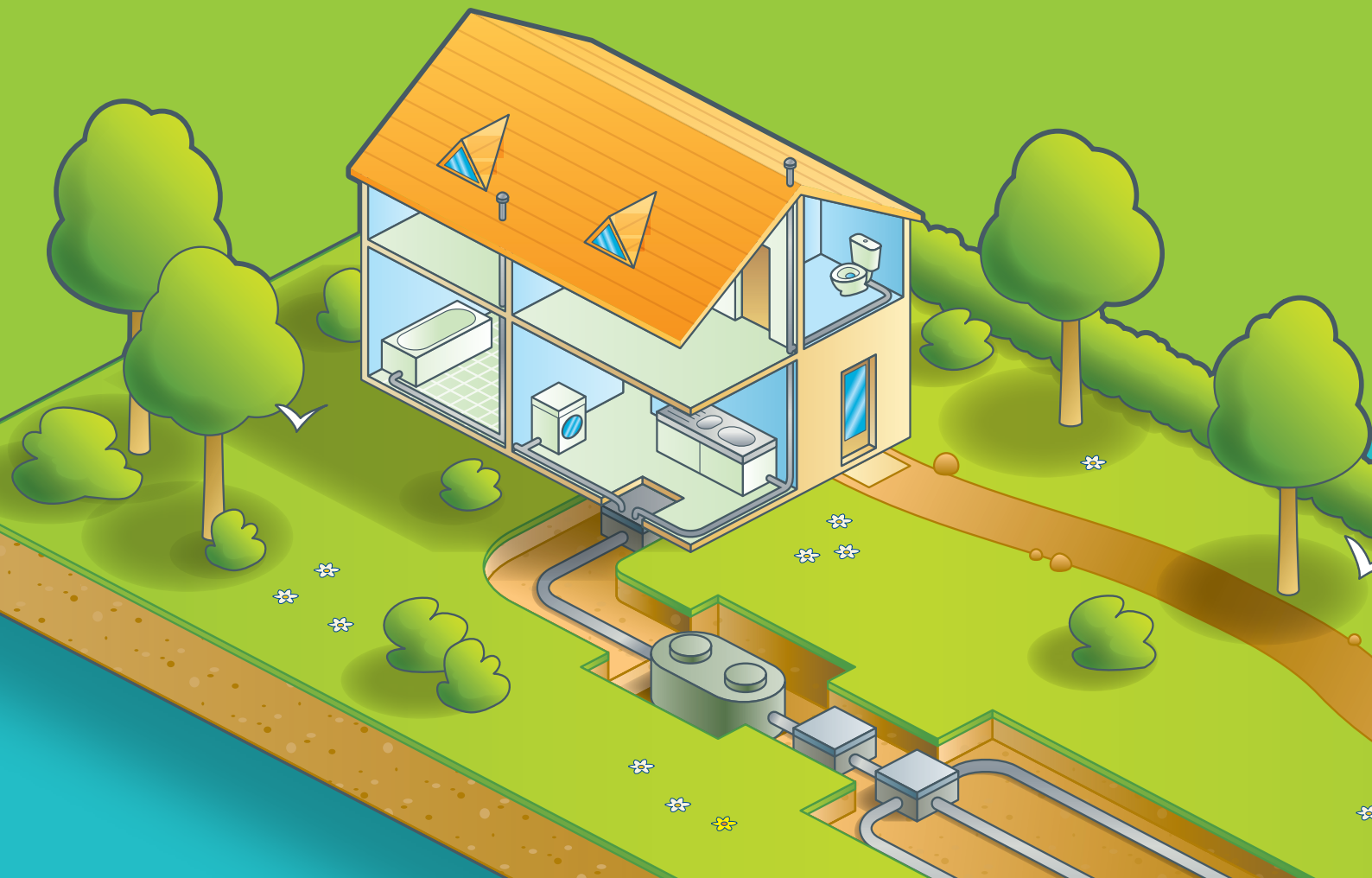
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RAPPORT ANNUEL

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

EXERCICE 2021

SPANC DU VAL D'ADOUR





RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

Rapport établi dans le cadre de la loi 2006-1772 du 30/12/06 (Articles L.2224-5 D.2224-5 du CGCT)

EXERCICE 2021

Le 26 novembre 2018, la Communauté de Communes Adour Madiran (C.C.A.M.) a délibéré en faveur de la reprise de la compétence obligatoire (« service de l'élimination des déchets des ménages et déchets assimilés ») et de la compétence à caractère optionnel (« Service Public d'Assainissement Non Collectif ») à compter du 1^{er} janvier 2019.

Au 31 décembre 2018, Val d'Adour Environnement, Etablissement Public de Coopération Intercommunale sous forme de syndicat mixte à la carte, est dissous.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 – TERRITOIRE D'INTERVENTION

En 2021, la Communauté de Communes Adour Madiran est intervenue sur 72 communes des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Atlantiques: ANDREST, ANSOST, ARTAGNAN, AURIEBAT, BARBACHEN, BAZILLAC, BENTAYOU-SEREE, BOUILH-DEVANT, BUZON, CAIXON, CAMALES, CASTEIDE-DOAT, CASTELNAU-RIVIERE-BASSE, CASTERA-LOUBIX, CAUSSADE-RIVIERE, ESCAUNETS, ESCONDEAUX, ESTIRAC, GENSAC, HAGEDET, HERES, LABATUT-FIGUIERES, LABATUT-RIVIERE, LACASSAGNE, LAFITOLE, LAHITTE-TOUPIERE, LAMEAC, LAMAYOU, LARREULE, LASCAZERES, LESCURRY, LIAC, MADIRAN, MANSAN, MARSAC, MAUBOURGUET, MAURE, MINGOT, MONFAUCON, MONSEGUR, MONTANER, MOUMOULOUS, NOUILHAN, OROIX, PEYRUN, PINTAC, PONTIACQ-VIEILLEPINTE, PONSON-DEBAT-POUTS, PUJO, RABASTENS-DE-BIGORRE, SAINT-LANNE, SAINT-LEZER, SAINT-SEVER-DE-RUSTAN, SANOUS, SARRIAC-BIGORRE, SAUVETERRE, SEDZE-MAUBECQ, SEGALAS, SENAC, SIARROUY, SOMBRUN, SOUBLECAUSE, TALAZAC, TARASTEIX, TOSTAT, TROULEY-LABARTHE, UGNOUAS, VIC-EN-BIGORRE, VIDOUZE, VILLEFRANQUE, VILLENAVE-PRES-BEARN et VILLENAVE-PRES-MARSAC.

La Communauté de Communes Adour Madiran est également intervenue sur la commune de LAGARDE dans le cadre d'un marché de prestations de service.

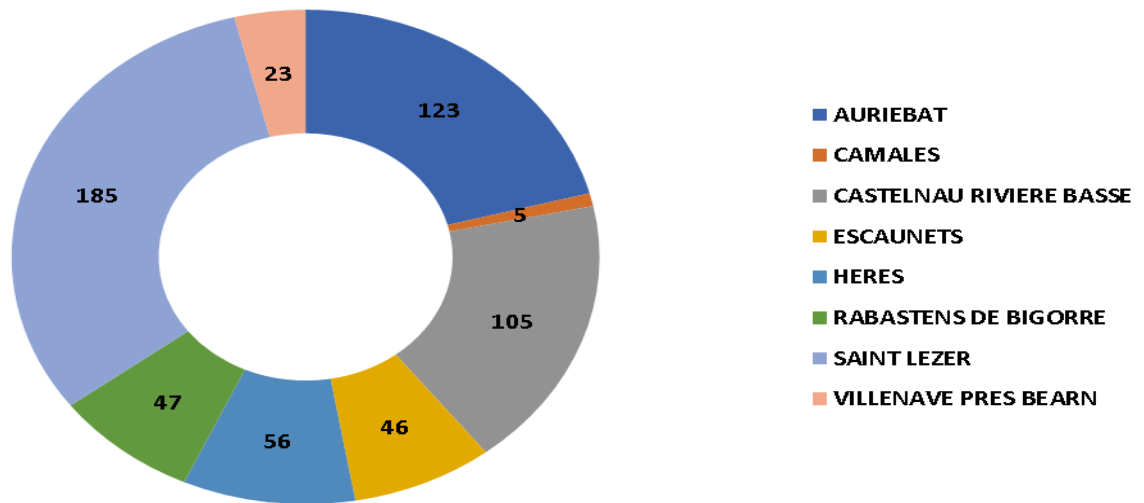
2 – DOMAINE D'INTERVENTION

2.1 – Contrôles des installations d'assainissement non collectif

En 2021, la Communauté de Communes Adour Madiran a procédé à 590 Contrôles de Fonctionnement (CF) des installations d'assainissement non collectif existantes, sur les communes adhérentes suivantes :

- AURIEBAT (65700) : 123 CF
- CAMALES (65500) : 5 CF
- CASTELNAU RIVIERE BASSE (65700) : 105 CF
- ESCAUNETS (65500) : 46 CF
- HERES (65700) : 56 CF
- RABASTENS DE BIGORRE (65140) : 47 CF
- SAINT LEZER (65500) : 185 CF
- VILLENAVE PRES BEARN (65500) : 23 CF

Contrôles de Fonctionnement des installations d'assainissement non collectif réalisés en 2021



Graphique n°1 : Contrôles de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif réalisés en 2021

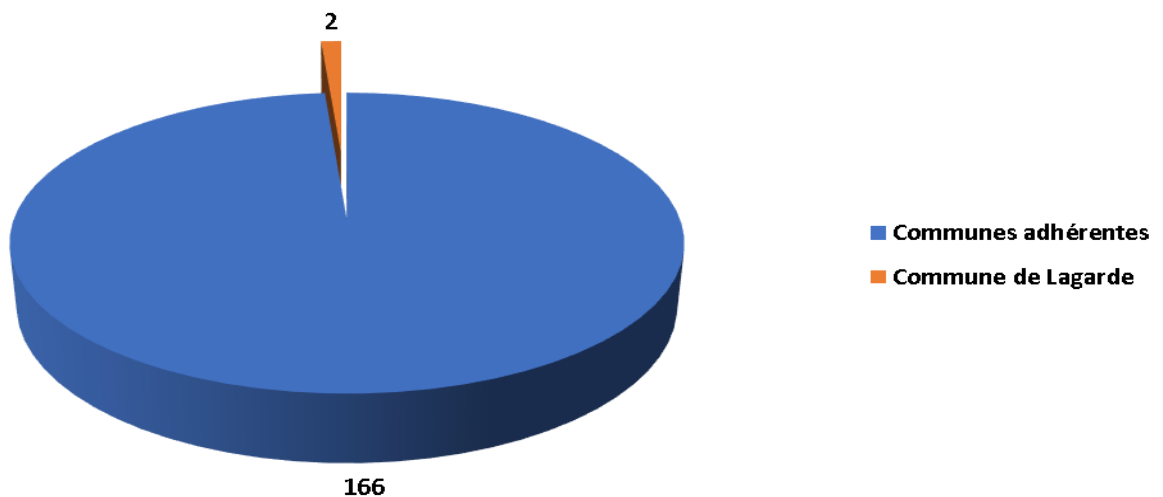
De plus, 3 CF (correspondant à des absents de la campagne de contrôles de 2020 ou à des contrôles exceptionnels) ont été réalisés sur les communes suivantes :

- MOUMOULOUS (65140) : 1 CF
- PEYRUN (65140) : 1 contrôle exceptionnel
- SAINT LEZER (65500) : 1 contrôle exceptionnel

Enfin, 3 CF ont été refusés par les propriétaires dont 2 sur la commune d'AURIEBAT (65140) et 1 sur SAINT LEZER (65500).

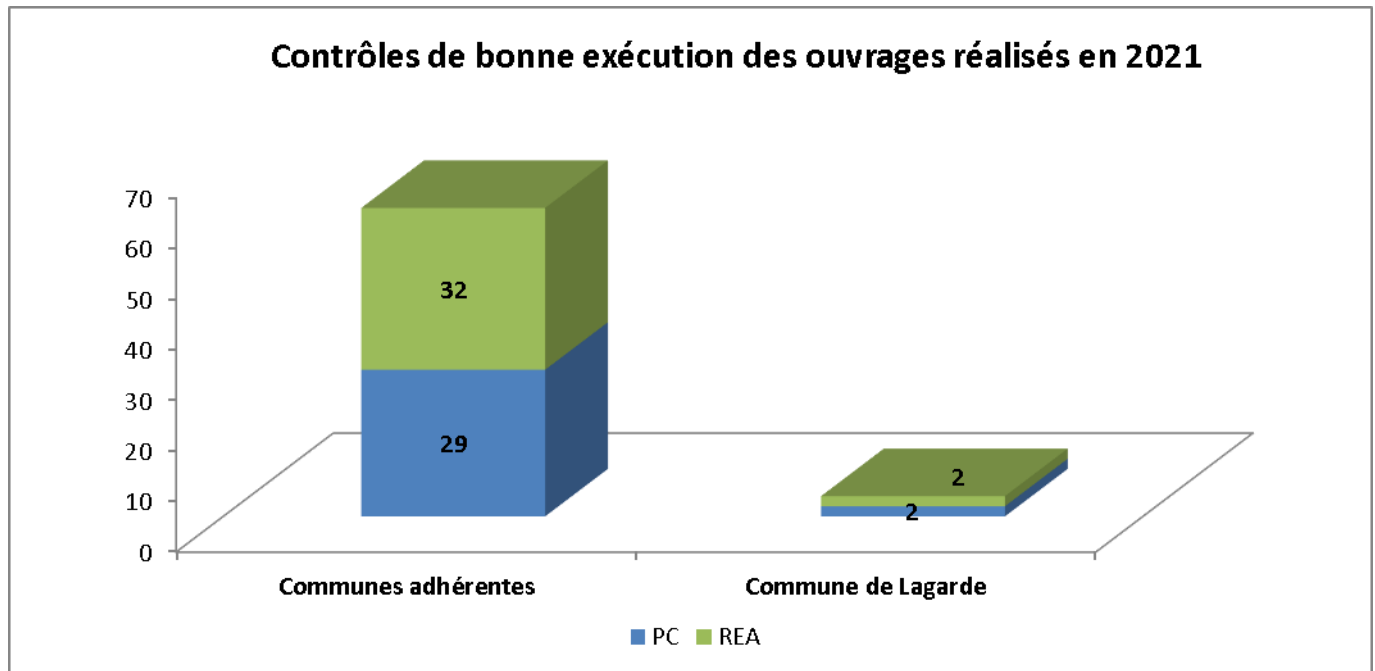
La Communauté de Communes Adour Madiran a également effectué 168 contrôles d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente immobilière ; soit 166 contrôles sur les communes adhérentes et 2 sur la commune de Lagarde.

Contrôles des installations d'assainissement non collectif effectués dans le cadre d'une transaction immobilière en 2021



Graphique n°2 : Contrôles des installations d'assainissement non collectif effectués dans le cadre d'une vente en 2021

65 Contrôles de Bonne Exécution (CBE) des ouvrages d'assainissement non collectif ont été réalisés sur l'ensemble du territoire en 2021. 61 CBE sur les communes adhérentes dont 29 dans le cadre d'un Permis de Construire et 32 pour une réhabilitation volontaire sans aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Enfin, 3 CBE ont été réalisés sur la commune de Lagarde dont 2 dans le cadre d'un Permis de Construire et 2 pour une réhabilitation volontaire.

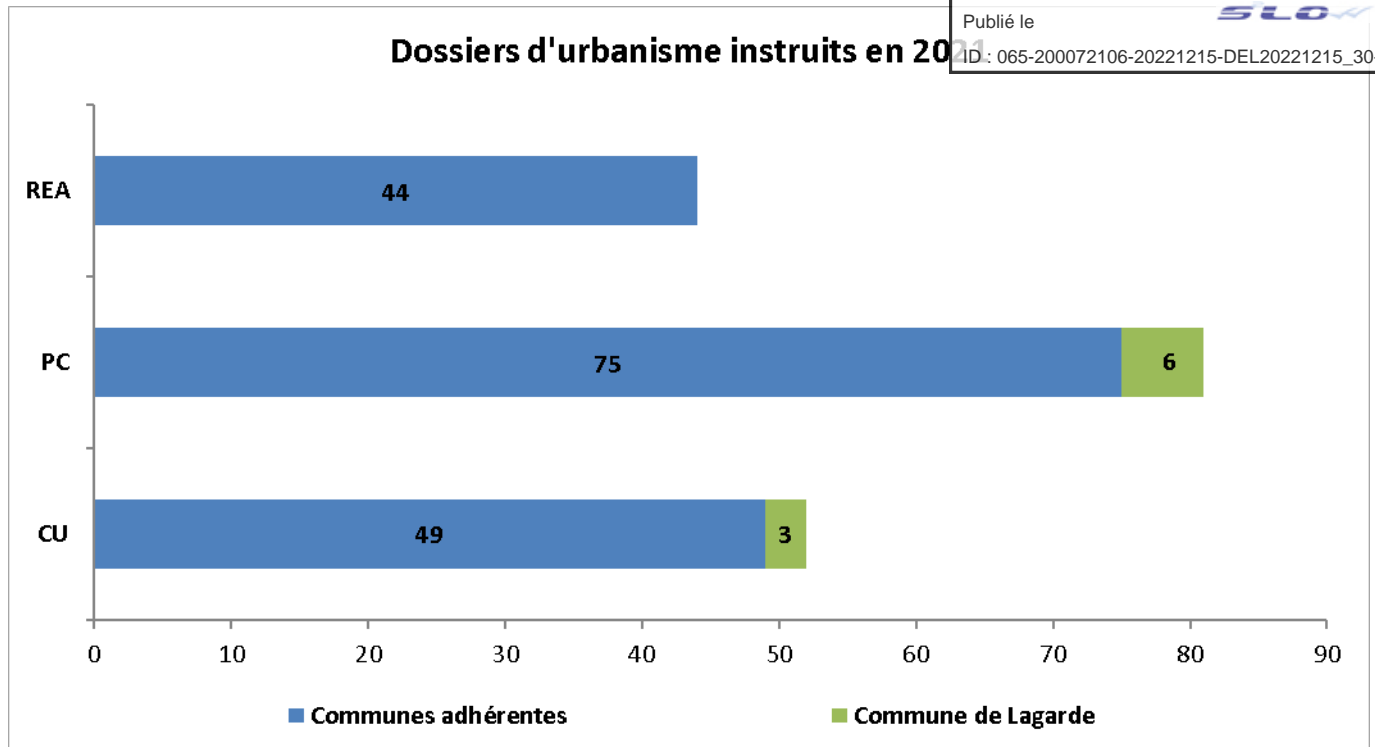


Graphique n°3 : Contrôles de bonne exécution des ouvrages réalisés en 2021

2.2 – Instruction des dossiers d'urbanisme

En 2021, la Communauté de Communes Adour Madiran a instruit :

- 52 Certificats d'Urbanisme (CU). 49 sur les communes adhérentes dont 17 ont fait l'objet d'un traitement à l'appui d'une étude de sol et 32 pour lesquels le SPANC n'a pu établir un avis faute d'étude de sol. 3 sur la commune de Lagarde sans étude de sol réalisée.
- 81 Permis de construire dont 75 sur les communes adhérentes et 6 sur la commune de Lagarde.
- 44 dossiers de réhabilitation volontaire dont l'intégralité sur les communes adhérentes



Graphique n°4 : Dossiers d'urbanisme instruits en 2021

LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie et emploie trois agents techniques.

2 - LES DEPENSES ET LEUR FINANCEMENT

2.1 - Structure des dépenses et leur évolution

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
011 – Charges générales	7 525 €	6 740,40 €	5 868,82 €	3 684,71 €	7 633.55 €
012 - Personnel	108 731 €	98 416,65 €	88 665,56 €	78 331,87 €	95 281.92 €
65 - Autres charges	3 717 €	3 689,59 €	1,13 €	3 097,58 €	1 455.60 €
66 – Frais financiers	228 €	340,04 €	395,22 €	0 €	0 €
67 – Charges exceptionnelles	149 €	3 090 €	375 €	719 €	239.00 €
68 - Amortissements	3 745 €	0 €	4 285,27 €	1 271,40 €	7 500.00 €

INVESTISSEMENT	2017	2018	2019	2020	2021
203 - Véhicules	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
204 – Mat. Inform. & bureaut.	110 €	0 €	4 995 €	0 €	0 €
205 – Matériel bureau	721 €	0 €	0 €	0 €	0 €
206 – Construction et travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Remboursement emprunts	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
208 – Site Internet	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

2.2 - Structure des recettes et leur évolution

FONCTIONNEMENT	2017	2018	2019		
013 – Atténuation charges	10 006 €	1 329,01 €	0 €		
70 – Produits des services	69 949 €	82 509 €	118 356,98 €	82 495,15 €	127 577.38 €
74 – Sub. Agence de l'Eau	28 510 €	20 638 €	16 320 €	0 €	0 €
Autres sub. exploitation	0 €	0 €	0 €	10 000 €	

2.3 - Coût du Service facturé

TARIFS SPANC - ADHERENTS

Tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2019, votés et approuvés en séance du Conseil Communautaire le 28 mars 2019

Tarif 1.1	Contrôle de Fonctionnement (*)	96.00 €
Tarif 1.2	Contrôle de Fonctionnement – Installations contrôlées depuis moins de 2 ans	48.00 €
Tarif 1.3	Contrôle de Fonctionnement – Installations contrôlées depuis plus de 2 ans et moins de 5 ans, ayant reçu un avis du SPANC dans le cadre d'un PC, d'une réhabilitation ou d'une vente avec un avis favorable	Gratuit
Tarif 2	Contrôle exceptionnel	143.00 €
Tarif 3	Conception et contrôle des installations nouvelles Réhabilitation des installations après diagnostic	311.00 €
Tarif 4	Frais en cas de refus de contrôle	150.00 €
Tarif 5	Instruction complémentaire pour une demande de modification d'avis technique	25.00 €
Tarif 6	Diagnostic pour vente	143.00 €
Tarif 7.1	Etude de dossier pour un certificat d'urbanisme (avis favorable ou défavorable)	25.00 €
Tarif 7.2	Etude de dossier pour un certificat d'urbanisme (non avis)	Gratuit

(*) Modalités de contrôle et de facturation des installations contrôlées il y a de moins de 5 ans précisées dans les tarifs 7.2 et 7.3.

TARIFS SPANC - COMMUNE DE LAGARDE

Tarifs en vigueur au 1^{er} août 2016, date de début du marché de prestation de service

Contrôle de Fonctionnement (non adhérents)	92.40 € H.T.
Conception des installations nouvelles (non adhérents)	175.80 € H.T.
Réhabilitation des installations après diagnostic – Dossier éligible Agence de l'Eau Adour Garonne (non adhérents)	7 % du montant H.T. des travaux et une redevance minimum de 242.55 € H.T. plafonnée à 369.60 € H.T.
Réhabilitation des installations après diagnostic – Dossier non éligible Agence de l'Eau Adour Garonne. (non adhérents)	242.55 € H.T.
Frais en cas de refus de contrôle (non adhérents)	92.40 € H.T.
Visite de contrôle de bonne exécution des ouvrages CBE	130.00 € H.T.
Diagnostic pour vente	115.50 € H.T.
Etude de dossier pour un certificat d'urbanisme	23.10 € H.T.

Aux montants des prestations sont rajoutés des frais de facturation et gestion d'un montant de 5 € pour l'ensemble des redevances.

“La loi impose de joindre au rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, une note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.”